

5) REGLEMENT INTERIEUR FFE49127

18^{ème} rapid'échecs d'été International du Pays-haut_06/07/2019

Article 1 :

Le cercle d'échecs de Tressange Pays-Haut organise le samedi 6 juillet 2019, son 18^{ème} rapid'échecs d'été International du Pays-haut. Ce tournoi se déroulera au Foyer socio-culturel 2 rue de l'église 57710 Tressange. Il est ouvert à tous, les non-licenciés étant tenus de prendre au moins une licence B F.F.E. auprès de l'organisateur, si prise sur place avec obligation de présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive discipline échecs.

Article 2 :

organisation:

-Tournoi FFE49127: ouvert à toutes les catégories, licence B minimum si FFE, obligatoire. Le tournoi est composé de 7 rondes de 2 X 15 minutes. L'arbitre peut éventuellement retrancher une ou plusieurs rondes, suivant le nombre de participants, toutes rondes si n=8. Appariements réalisés à l'aide du logiciel PAPI (logiciel officiel de la FFE).

Article 3 :

6.8 Règles générales pour les compétitions FIDE : - Approuvées par l'Assemblée Générale de 1986, le Bureau Présidentiel de 2007. -Amendées par les Assemblées Générales de 1989, 1992, 1993, 1994, 1998, 2006, 2010, 2014 et 2018 et le Bureau Exécutif de 2011.

Remarques générales 1) Quand un tournoi a un problème non couvert par son règlement intérieur, ces règles doivent être considérées comme définitives.

- "La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018."

- Règles du Jeu d'échecs rapide Annexes A et Directive III: application des articles A4 et III.5.

- Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu ni n'émettre aucun son ni être visibles, sous peine de perte de la partie en cours.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront réglés leurs droits d'inscription dans les limites prévues. Les joueurs retardataires seront appariés ronde 2 ou suivante. Début de la 1^{ère} ronde à 14H00. Clôture du tournoi vers 18H30, suivi du palmarès et remise des prix.

Tout joueur absent ou non représenté lors de la lecture du palmarès renonce à son prix.

Article 4 :

Droits d'inscriptions :

- Senior(e)s + Senior(e)sPlus + Vétérans: 8 €uros
- Juniors + Cadets + Minimes + Benjamins + Pupilles + Poussins + Petits-Poussins : 4 €uros

- Prise de licence B FFE sur place: 10 €uros (+ 20 ans) 5 €uros (- de 20 ans)

Répartition des Prix : la répartition des prix est la suivante

FFE49127, si n=+50 participants: 1^{er} Classé : 80 € - 2^{ème} Classé : 50 € - 3^{ème} Classé : 30 €

4^{ème} Classé (si 1^{er} senior) : 10 €

- 1^{er} NC-1400r: 8€ - 1401 à 1600r: 8€ - 1^{er} 1601 à 1800r: 8€ - 1^{ère} Féminine: 8€ - 1^{er} Vétérans: 8€.
Prix aux 1^{ères/ers} Vétérans–Senior–Junior–Cadet–Minime–Benjamin–Pup–Pou–PPoussin.

La liste complète des prix sera affichée avant la 3^{ème} ronde. Les prix en espèces sont non cumulables et sont attribués au classement uniquement. Les prix seront partagés si l'égalité persiste après le classement au nombre de points et les départages.

Article 5 :

Le classement se fera au total des points marqués (**gain=1 ; nul=0.5 ; perte = 0**). En cas d'égalité, le départage se fera en 1^{er} au Buchholz et si l'égalité persiste, le départage à la performance sera appliqué.

Article 6 :

- Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 5' de jeu sera déclaré FORFAIT pour la ronde en cours.
- Organisation : après la partie, les 2 joueurs annoncent ensemble le résultat de la partie à la table des résultats, afin d'éviter toute contestation.
- Les résultats de la ronde écoulée seront affichés lors de l'appariement suivant.

Article 7 :

Il est demandé de prendre connaissance et de se conformer:

- **A la Charte du Joueur d'échecs**
- **Au code du Sportif**
- **Au code de l'éthique de la F.I.D.E.**

Mesures disciplinaires :

- une tenue correcte est exigée de la part de chaque participant.
- analyse et blitz interdits dans la salle de tournoi
- éviter toute discussion et quitter l'aire de jeu dès la fin de sa partie.
- signalement des abandons non justifiés à la DNA de la FFE à travers le DTTS pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- interdiction de fumer dans les salles de tournoi et dans l'aire de jeu délimitée par l'arbitre.
- utilisation des téléphones portables interdite, sauf dérogation dûment justifiée. Ceux-ci ne devront émettre aucun son ni être apparents, sinon perte de la partie.
- En cas de contrôle anti-dopage, chaque joueur devra se conformer aux consignes des autorités compétentes.
- Il ne sera pas établi de règles concernant les accords de nullité. L'arbitre veillera au respect des règles générales.

**Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.
Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.**

Article 8 :

Arbitre principal: **M. LECLERC Bernard, AFO2, A06292.**

Arbitre adjoint : **stagiaire CAHEN Alexis, .**

Article 9 :

Jury d'appel: **NON CONSTITUE.**

S'il devait se constituer avant le début de la première ronde, sa composition sera affichée avec le règlement. Il se composera de membre(s) de l'organisation, de joueur(s), d'un arbitre.

Pour saisir la Commission d'Appel Sportive Fédérale ou de la Ligue, il faut signaler verbalement à l'arbitre son intention de contester sa décision et cela avant la fin de la partie. La réclamation écrite doit parvenir à l'arbitre avant le début de la ronde suivante pour être validée.

Article 10 :

Le **Règlement Intérieur** sera affiché dans l'aire de jeu dès le début de la compétition. Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement.

L'arbitre principal, A06292,AFO2:

leclercbernard

Pour l'organisation :

leclercbernard